

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 septembre 2016 de M. Didier Lyon: «Fan zone de l'Eurofoot 2016».

TEXTE DE LA QUESTION

La fan zone de l'Eurofoot a fait couler beaucoup d'encre. Fallait-il oui ou non réaliser une fan zone? Finalement la réponse a été oui.

La société NEPSA SA a été mandatée pour réaliser l'événement. Il s'agit d'une société anonyme à but commercial. Le budget de l'importante manifestation a été de 1,8 million de francs. L'affluence en spectateurs et utilisateurs a été de 400 000 personnes sur un mois.

Si l'organisation a été bonne, il faut cependant relever le prix très élevé des emplacements pour les commerçants, soit jusqu'à 42 000 francs pour un mois d'utilisation.

Ma question est donc la suivante: combien la société anonyme NEPSA a-t-elle payé pour la période de l'Euro 2016 en juin dernier pour l'utilisation et la location du domaine public, en l'occurrence de la plaine de Plainpalais?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-455 «Fan zone de l'Eurofoot 2016» souhaite savoir quel montant la société NEPSA, organisatrice de l'événement, a payé pour l'occupation du domaine public (plaine de Plainpalais).

A titre liminaire, il sied de préciser que l'attribution de l'organisation de la fan zone 2016 a fait l'objet d'un appel à projet paru dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 22 mars 2016.

Divers dossiers ont été analysés par un jury composé d'employés de la Ville provenant de départements différents.

Cela étant, il ressort de l'appel à projet susmentionné, ainsi que du cahier des charges relatif à l'événement précité, que la Ville a accordé à l'organisateur de la manifestation la gratuité complète des taxes et émoluments relatifs à l'occupation du domaine public concédé.

En contrepartie, l'organisateur devait assumer l'intégralité des charges, des risques et, cas échéant, du déficit de la manifestation.

Ainsi, la société NEPSA s'est engagée à organiser une manifestation gratuite, festive, populaire et tout public, du 10 juin au 10 juillet 2016.

C'est dès lors la société NEPSA qui a assumé financièrement les coûts liés à la gestion des déchets (tri, récupération, vaisselle recyclable, produits compostables, gestion des eaux usées, compacteurs, etc.) et du dispositif sanitaire (notamment location, installation et entretien d'un nombre de WC suffisant).

La société NEPSA a par ailleurs financé le concept de nettoyage, étant précisé que la plaine de Plainpalais et ses alentours devaient être rendus à la population propres tous les jours à 6 h du matin.

De même, la société NEPSA a été en charge de financer un concept de sécurité incluant l'ensemble des mesures envisagées pour assurer le bon déroulement quotidien de la manifestation (présence importante dans le périmètre de la manifestation d'agents de sécurité privée).

Au surplus, la société NEPSA a dû se conformer au concept relatif aux mesures sanitaires exigées par le Service du médecin cantonal (notamment présence en nombre suffisant de samaritains).

Il en est de même du concept relatif aux mesures contre le bruit, garantissant le respect des normes environnementales, conformément aux exigences du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants.

Enfin, NEPSA SA a pris en charge les frais liés à l'animation et à la location de toute l'infrastructure nécessaire au bon déroulement de la manifestation (trois écrans géants, stands, raccordement en eau et en électricité, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone